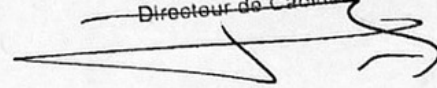


**ARTICLE 5 :** Le Secrétaire Général de la Préfecture, le Maire de MELLE, le Directeur Régional de l'Industrie, de la Recherche et de l'Environnement, l'inspecteur des installations classées compétent, le Lieutenant-Colonel, Commandant le Groupement de Gendarmerie des Deux-Sèvres, le Président du Syndicat Intercommunal de Collecte et de Traitement des Ordures Ménagères de Loubeau, sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté dont copie leur sera adressée.

Niort, le 12 JUI 2005

Le Préfet,  
Pour le Préfet,  
Le Sous-Préfet,  
~~Directeur de Cabinet~~



François PESNEAU